

DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



Édition 2022
À conserver

Se préparer
pour bien réagir

**Cavaillon**
La ville du Luberon

SOMMAIRE

Page 1	Mot du Maire
Page 2	Le DICRIM – Se préparer pour bien réagir
Page 5	Cartographie des risques sur la commune
Page 6	Le risque inondation
Page 8	Le risque feu de forêt
Page 10	Le risque sismique
Page 12	Le risque mouvement de terrain
Page 14	Le risque de rupture de barrage
Page 16	Le risque transport de matières dangereuses et transport de gaz
Page 18	Les risques climatiques
Page 20	Les risques sanitaires
Page 22	Le risque attentat
Page 24	Le Plan Familial de Mise en Sûreté
Page 25	Coordonnées utiles

MOT DU MAIRE



Chère Madame,

Cher Monsieur,

Être mieux informé, pour mieux réagir, tel est l'objectif du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, DICRIM.

Que vous soyez Cavallonnais de longue date ou bien nouvel arrivant, ce livret vous permet en une lecture simple et rapide d'identifier les risques majeurs pouvant survenir sur le territoire de la commune et de prendre connaissance des comportements à adopter.

La Ville et ses partenaires mettent bien entendu tout en œuvre afin d'éviter au maximum la survenance ou l'impact d'un risque majeur, inondation et feu de forêt en particulier.

Certains des risques listés au sein de ce document peuvent vous paraître lointains. Mais même s'il est faible, un risque n'est jamais anodin. La crise sanitaire que nous avons traversée nous rappelle que le risque zéro n'existe pas. Aussi, anticiper est important, et le DICRIM est là pour que nous soyons tous acteurs de cette anticipation.

Nous avons en effet, tous notre rôle à jouer. À commencer par nous tenir informés des mesures de prévention à mettre en œuvre et à les appliquer. Les obligations légales de débroussaillage en sont le parfait exemple. Les respecter, c'est protéger des incendies son foyer, et celui des autres.

Aussi, je ne peux que vous inciter à lire attentivement ce document, et de le conserver.

Je sais pouvoir compter sur votre attention.

Gérard Daudet
Maire de Cavillon

SE PRÉPARER POUR BIEN RÉAGIR

Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il est élaboré par la commune à destination des Cavaillonnais.

L'objectif du DICRIM est de vous informer sur les risques majeurs encourus sur le territoire de votre commune et de vous sensibiliser aux mesures de prévention et de sauvegarde pour s'en protéger.

Il est en effet indispensable, pour parer à toute éventualité, de connaître les risques et d'adopter avant, pendant et après les bons comportements.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine, impliquant un grand nombre de personnes ou occasionnant des dommages majeurs sur l'environnement.

Il est caractérisé par sa faible fréquence et sa forte gravité.

L'ALERTE DES POPULATIONS :

Elle vise à prévenir la population d'un évènement majeur sur la commune. Elle permet à chacun de prendre les postures de sécurité et les mesures de sauvegarde adaptées.

LES MOYENS D'ALERTE COMMUNAUX :

- La sirène :



- Les hauts parleurs des véhicules de secours ou municipaux.

- Le système d'alerte téléphonique GEDICOM : inscription gratuite en ligne sur le site internet de la Ville de Cavailon : www.cavaillon.fr
Il permet d'être destinataire en temps réel de l'ensemble des messages de prévention et des consignes diffusés par la mairie.

- Le site internet de la Ville, la page Facebook et l'application smartphone « C'mon appli ».

- La radio : France Bleu Vaucluse 100.4



GEDICOM



QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE :

- Se tenir informé en écoutant la radio, en se connectant sur le site de la Ville et les réseaux sociaux.
- Suivre les consignes diffusées par la Mairie, les services de police ou les services de secours concernant la conduite à adopter : vigilance, confinement, évacuation...

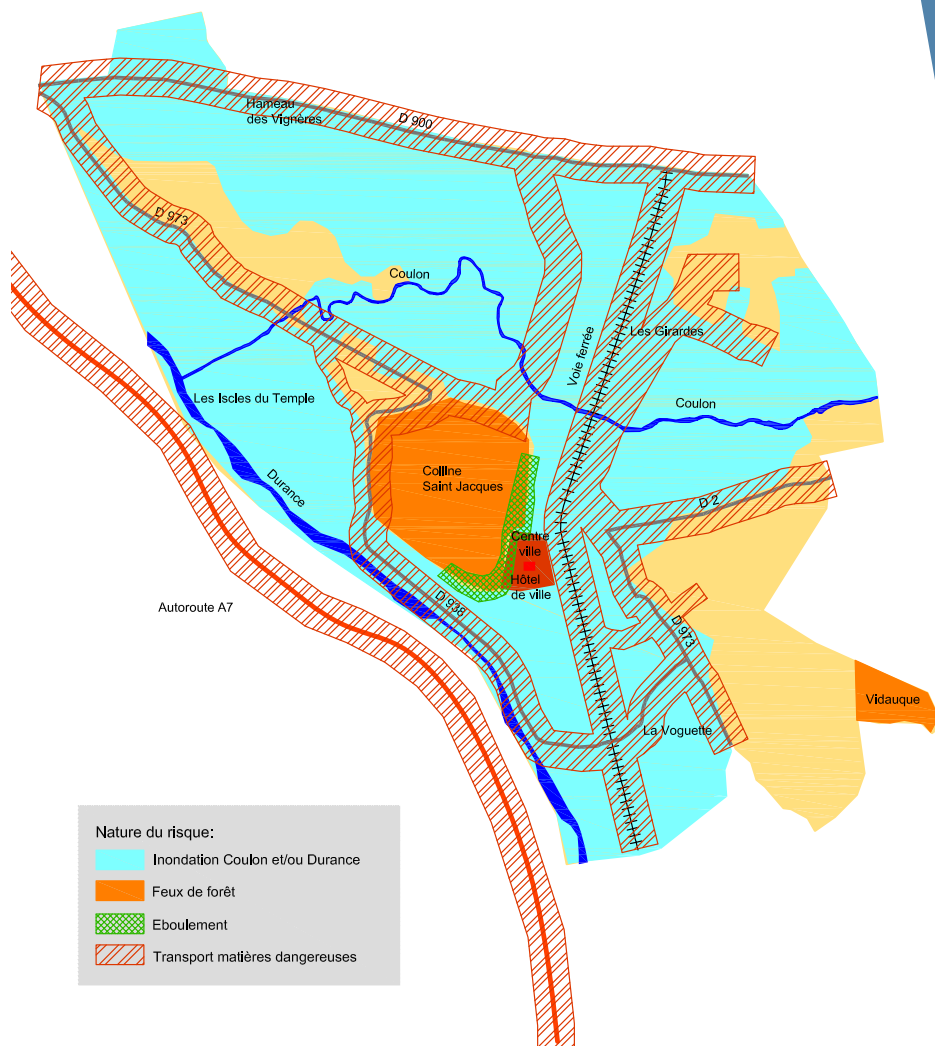
CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La carte ci-contre schématise les principaux risques recensés sur la commune :

- Inondation (Coulon et Durance),
- Feux de forêt (colline Saint-Jacques et Vidauque),
- Transport de Matières Dangereuses (voie ferrée, autoroute, routes nationales et départementales, canalisations),
- Chute de rochers (falaise Saint-Jacques).

Les documents cartographiques du DICRIM n'ont pas valeur réglementaire. Le DICRIM n'est donc pas opposable à un tiers et ne se substitue en aucun cas aux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme).

CARTE SYNTHÉTIQUE DES RISQUES RECENSÉS SUR LA COMMUNE





LE RISQUE INONDATION

LE RISQUE INONDATION À CAVILLON

Cavillon est située en bordure de deux rivières : la Durance et le Coulon. Toutefois, le risque inondation est principalement dû aux crues torrentielles du Coulon. Ce type d'inondations fait suite à de violentes précipitations sur le bassin versant. Récemment, en 2019, la commune de Cavillon a dû faire face à trois reprises à des crues du Coulon.

D'importants travaux de création ou de remise à niveau de digues ont été réalisés et sont encore planifiés le long de ces deux cours d'eau.

Le risque de ruissellement pluvial est également présent sur le territoire communal mais son impact reste plus modéré.



Les consignes à respecter

Avant :

- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, vêtements de rechange et couverture, papiers personnels, médicaments urgents.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz pour les couper si nécessaire.
- Placer hors d'eau les meubles et objets précieux, les matières et les produits dangereux ou polluants.

Pendant :

- Couper l'électricité et le gaz.
- Se tenir informé de la situation et des consignes par la radio, auprès de la mairie ou sur internet.
- Se réfugier sur les points hauts (étages, collines...).
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge.
- Ne téléphoner qu'en cas de besoin afin de ne pas encombrer les lignes.
- **N'évacuer que sur ordre des autorités ou en cas d'urgence.**
- **Ne pas s'engager sur une route inondée.**

Après :

- Aérer et désinfecter les lieux de vie.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages pour entamer les démarches de déclaration de sinistre au plus tôt.



LE RISQUE FEU DE FORÊT

LE RISQUE FEU DE FORÊT À CAVAILLON

Cavaillon comprend 260 hectares de forêt avec une végétation très inflammable située sur des massifs orientés au mistral. Les zones à risque se situent sur la colline Saint-Jacques et le quartier de Vidauque (massif du petit Luberon).

Réglementation :

Plusieurs arrêtés préfectoraux édictent les mesures administratives applicables à la préservation des espaces forestiers et à la sauvegarde des personnes et des biens :

- Arrêté réglementant l'accès et la circulation dans les massifs.
- Arrêté réglementant l'emploi du feu.
- Arrêté rendant obligatoire le débroussaillage.

Les consignes à respecter

Avant :

- Respecter les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage)
<https://www.cavaillon.fr/obligations-legales-de-debroussaillage.html>
- Vérifier l'état des fermetures des portes et volets, ainsi que la toiture.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau et matériels).

Pendant :

- Ouvrir le portail de votre propriété afin de faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser et fermer les volets, portes et fenêtres.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- Fermer les vannes de gaz et retirer les produits inflammables.
- **Rentrer dans un bâtiment dur. Il constitue le meilleur abri, le passage du feu ne durant pas longtemps.**
- Calfeutrer avec des linges mouillés toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation.
- **N'évacuer que sur ordre des autorités ou en cas d'urgence.**

En voiture, gagner si possible une zone dégagée et allumer vos phares pour être repéré.

Après :

- Éteindre les foyers résiduels.
- Aérer les lieux de vie.
- Inspecter votre habitation et surveiller les reprises. Signaler toute reprise de feu.





LE RISQUE SISMIQUE

LE RISQUE SISMIQUE À CAVAILLON

La commune de Cavillon est placée en zone 3 (zone à sismicité modérée).

Les consignes à respecter

Avant :

- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.



Pendant :

• Rester où l'on est.

- À l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides et s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flammes.

Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.

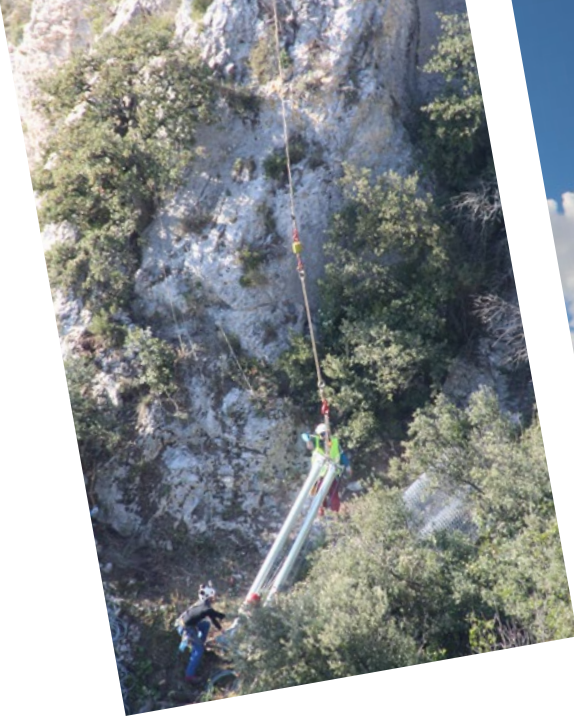


LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN À CAVILLON

La commune comporte un endroit sensible aux mouvements de terrain (chutes de blocs) qui se situe le long de la falaise de la colline Saint-Jacques.

Des opérations régulières de diagnostic, de purges et de confortement sont réalisées par la Ville.



Les consignes à respecter

Avant :

- S'informer en Mairie des risques encourus.

Pendant :

- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres : s'éloigner du point d'effondrement, ne pas revenir sur vos pas et ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé.

Après :

- S'informer.
- Informer les autorités de tout danger observé.



LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE À CAVAILLON

Malgré une occurrence très faible de ce type d'événement, il existe 3 barrages dont la rupture aurait une incidence sur Cavailon : Sainte-Croix, Gréoux et Serre-Ponçon.

En mars 2019, la préfecture de Vaucluse a ainsi élaboré un Plan Particulier d'Intervention (PPI) relatif à la rupture potentielle du barrage de Serre-Ponçon (retenue d'eau la plus importante).

Face à un tel évènement, une évacuation anticipée de la population vers le département des Bouches-du-Rhône serait organisée par le Préfet avec le soutien des services de la commune.

Les consignes à respecter

Avant :

- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz pour les couper si nécessaire.

Pendant :

- Couper l'électricité et le gaz.
- Se tenir informé de la situation et des consignes par la radio, auprès de la Mairie ou sur internet.
- **Évacuer calmement sur ordre des autorités et en suivant les itinéraires recommandés (autoroute A7 direction Marseille).**
- **Se rendre à la gare SNCF pour les personnes non motorisées.**

Après :

- Aérer et désinfecter les lieux de vie.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages pour entamer les démarches de déclaration de sinistre au plus tôt.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) ET TRANSPORT DE GAZ

LE RISQUE TMD À CAVAILLON

De par sa situation géographique Cavillon est un carrefour de circulation de matières premières. Les zones concernées sont situées auprès des grandes voies routières (routes départementales), ferroviaires (Avignon – Miramas), l'autoroute A7 et le long du gazoduc Fos-Tersanne qui suit le Coulon en partie.

Les principaux dangers liés aux TMD sont l'explosion, l'incendie, le dégagement d'un nuage toxique et les pollutions diverses.

Les consignes à respecter

Avant :

- Savoir reconnaître le signal d'alerte qui se compose de trois sons d'1min41s chacun.

Pendant :

- Écouter les radios locales pour consignes à suivre.
- Ne pas fumer.
- En cas de déclenchement de la sirène, se confiner dans le bâtiment le plus proche.
- Boucher les entrées d'air.

Si vous êtes témoin d'un accident TMD :

- Pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation adaptée.
- Demander à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner.
- Donner l'alerte en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112), soit la police (17).
- Dans le message d'alerte, préciser si possible : le lieu exact, le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite...), le cas échéant le numéro du produit et son codage inscrit sur la signalétique dédié du véhicule.

Après :

- Se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours et autorités ou attendre le signal de fin d'alerte : signal continu de 30 secondes. Aérer le local à la fin de l'alerte.



LES RISQUES CLIMATIQUES

LE RISQUE VENTS VIOLENTS

Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

En cas de vents violents, les parcs municipaux, la base du Grenouillet et la Via Ferrata sont fermés au public.

Conseils de prudence :

- Ne pas se promener en forêt.
- En ville, être prudent quant aux chutes possibles d'objets divers.
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent.
- Limiter vos déplacements en voiture.



LE RISQUE CANICULE

En application du Plan National Canicule, le plan départemental canicule de la Préfecture de Vaucluse est actif du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année.

Conseils de prudence :

- Ne pas sortir pendant les heures les plus chaudes.
 - Limiter les exercices physiques.
 - Privilégier les endroits ombragés, se rafraîchir, boire de l'eau.
 - S'informer de l'état de santé de son entourage, des personnes isolées, fragiles ou dépendantes.
-
- Les personnes fragiles sont invitées à se signaler auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) afin de figurer sur le registre des personnes qui seront régulièrement contactées en cas de canicule.

Numéro vert « canicule info service » 0 800 06 66 66 du 1^{er} juin au 15 septembre de 9h à 19h du lundi au samedi.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : 04 90 78 03 45

LE RISQUE NEIGE

Le risque neige et verglas est rare à Cavailhon mais peut provoquer de graves perturbations. En cas d'épisode de neige important, les services municipaux mettent en œuvre les mesures nécessaires au maintien de la circulation sur les axes routiers majeurs et à l'hébergement des naufragés de la route si nécessaire.

Conseils de prudence :

- Rester chez vous dans la mesure du possible.
- N'entreprendre aucun déplacement autre que ceux absolument nécessaires.
- Signaler votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- Suivre les consignes des autorités diffusées par la radio ou autre moyen de communication.
- Se protéger et protéger les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.
- Ne pas s'exposer inutilement au froid.



LES RISQUES SANITAIRES

PANDÉMIE

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), on parle de pandémie **en cas de propagation mondiale d'une nouvelle maladie.**

Récemment, l'épidémie de coronavirus a été classée en pandémie le 11 mars 2020 selon l'OMS, **dépassant la barre des 100 pays infectés** dans toutes les zones du globe.

Pour définir la réponse sanitaire à une épidémie de grande ampleur, le gouvernement s'appuie sur le plan de prévention et de lutte pandémie grippale, qui décrit trois stades dans l'organisation de la réponse, plus un quatrième qui prépare le retour à la normale.

- 1 : Freiner l'introduction du virus sur le territoire,
- 2 : Freiner la propagation du virus sur le territoire,
- 3 : Atténuer les effets de la vague épidémique,
- 4 : Revenir à la situation antérieure.

Les consignes à respecter :

- Suivre les directives nationales, préfectorales et municipales.
- Respecter les gestes barrières.



EAU POTABLE

La pollution du réseau d'eau potable est une altération qui rend son utilisation dangereuse. Elle a pour origine principale l'activité humaine, les industries, l'agriculture et la malveillance.

Les consignes à respecter :

- Respecter les consignes d'usage données par les autorités.
- Respecter les dates de péremption en cas de stockage d'eau en bouteilles.



LE RISQUE ATTENTAT

Le risque attentat fait référence aux attaques terroristes, qui sont des actes de violence commis par un ou des individus pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement. Une attaque terroriste peut prendre des formes variées (fusillade de masse, assassinat de personnalités, prise d'otage, destruction d'infrastructures symboliques, cyberattaque). Elle frappe des civils faisant de chaque citoyen une cible potentielle.

Le plan VIGIPIRATE associe l'ensemble des acteurs nationaux – État, collectivités territoriales, opérateurs publics et privés et citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Il comprend 3 niveaux de menace.

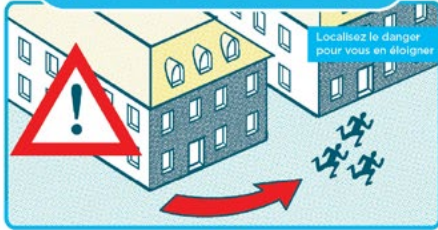
Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, l'État a lancé une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste. L'affiche ci-contre « réagir en cas d'attaque terroriste » donne des instructions pratiques qui s'articulent autour du triptyque : « s'échapper, se cacher, alerter ».

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : www.encasdataque.gouv.fr



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen. Le guide « Je me protège en famille » vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).

Réalisez-le avec vos proches, vous renforcerez votre capacité à surmonter ces situations grâce à la connaissance :

- Des risques auxquels vous et votre famille êtes exposés,
- Des moyens d'alerte qui vous avertiront du danger,
- Des consignes de sécurité à respecter,
- Des lieux de mise à l'abri préconisés par les autorités.

Lien de téléchargement du guide :

<https://www.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protège-en-famille>



COORDONNÉES UTILES

APPELS GRATUITS D'URGENCE

SAMU	15
Police Secours	17
Sapeurs-Pompiers	18
Urgences européennes	112
Urgences sourds et malentendants	114

NUMÉROS INSTITUTIONNELS

Police Municipale de Cavillon	04 90 78 21 38
Police Nationale, commissariat de Cavillon	04 90 78 58 00
Mairie de Cavillon	04 90 71 24 18
Hôpital et urgences	04 90 78 85 00
Centre de secours Principal de Cavillon	04 90 81 70 85
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	04 90 78 03 45

SITES INTERNET

Mairie de Cavillon	http://www.cavillon.fr
Météo France, cartes de vigilance	https://vigilance.meteofrance.fr/fr
Vigicrues	https://www.vigicrues.gouv.fr
Mieux connaitre les risques des territoires	https://www.georisques.gouv.fr
Accès massifs forestiers de Vaucluse	http://www.vaucluse.gouv.fr/l-acces-aux-massifs-forestiers-en-a6264.html

**TEMPÊTE, CANICULE, INONDATION,
INCENDIE, ACCIDENT INDUSTRIEL,
SÉISME, ...**

**LA VILLE DE CAVAILLON
VOUS INFORME EN DIRECT !**

Pour être informé, pouvoir réagir, assurer ma sécurité

JE M'INSCRIS



GEDICOM est un service de notifications d'alerte par sms ou message vocal, entièrement gratuit.

N'hésitez pas à vous inscrire en quelques clics
sur le site internet de la Ville :

www.cavaillon.fr